

## L'accueil et la prise en charge de réfugiés yougoslaves en Suisse

par Rolf WIDMER

Président de la section suisse de la FICE  
 Directeur de la "Asyl-Organisation für den Kanton Zürich"  
 Zweierstraße 35, CH - 8036 ZÜRICH  
 Présenté le 4 décembre 1992 à Paris

Chers collègues, c'est en français que je m'adresserai à vous, bien que ce ne soit pas ma langue maternelle. Je vous demande donc de bien vouloir excuser ma prononciation et surtout de ne pas hésiter à me poser des questions en fin d'exposé si certains points ne vous ont pas paru suffisamment clairs.

La FICE ma demandé de venir vous parler de nos premières expériences en Suisse, en ce qui concerne l'accueil par notre pays de 1000 enfants et de leurs accompagnants en provenance de l'ex-Yougoslavie.

### 1. Quelle est l'origine de ce projet?

Comme vous le savez, la guerre dans l'ex-Yougoslavie a pris une tournure dramatique. Nous assistons en particulier à l'heure actuelle à l'extermination culturelle systématique de la Bosnie-Herzégovine, avec tout ce que cela implique de souffrances intolérables pour la population civile concernée. A la frontière entre la Bosnie et la Croatie, ainsi qu'en Croatie même, des milliers de sans-abri se sont rassemblés, des êtres humains désespérés, brutalement chassés de leurs maisons et de leurs terres, en raison de leur religion et de leur nationalité. Nous avons toujours défendu le principe selon lequel il faut toujours s'efforcer d'apporter assistance et soulagement, même lorsque des enfants sont concernés, sur les lieux même d'une tragédie. Cependant, vu la situation d'urgence que nous connaissons aujourd'hui, nous n'avons pas d'autre choix que celui de marquer notre solidarité et d'inviter dans notre pays ces êtres éprouvés par le destin afin de leur offrir un peu de cette sécurité qui leur fait actuellement tant défaut aujourd'hui.

### 2. Comment se présente le projet?

Cette année, en juin, les organisations de réfugiés de chaque canton ainsi que les organisations d'entraide de Suisse, ont demandé au Conseil Fédéral d'autoriser la venue d'enfants de la guerre et de leurs accompagnants. Le Conseil Fédéral a répondu favorablement à cette initiative et notre peuple, dans sa grande majorité, a réagi positivement à cette décision des Conseillers fédéraux (contrairement à la situation avec les demandeurs d'asile).

- le Conseil Fédéral a tout d'abord accordé une autorisation pour un séjour de repos d'une durée de trois mois mais, depuis fin octobre, ces personnes bénéficient d'une prolongation provisoire collective de séjour qui restera valable jusqu'à ce que la situation se normalise dans les territoires en crise.
- ce sont les organisations de réfugiés opérationnelles en Suisse qui se sont chargées de la répartition dans les divers centres d'accueil du pays ainsi que des préparatifs de voyage ; deux semaines ont été nécessaires pour tout organiser.
- la sélection des réfugiés a été effectuée à deux endroits en Croatie, dans des camps ne disposant pas d'une structure suffisante pour permettre aux réfugiés d'affronter sans danger les rigueurs de l'hiver.
- Après une certaine défiance - les réfugiés bosniaques craignaient que les autorités croates ne les refoulent vers la Bosnie - l'afflux des demandes en faveur d'un transfert en Suisse a été grand. Nos critères de sélection ont par conséquent été les suivants: